



## **DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

Faites le saut vers une carrière en gestion au sein d'un établissement scolaire!

La Commission scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés dont 8 000 enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour en savoir davantage, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre site Web.

**La CSDM recherche des candidats pour la fonction de direction adjointe d'établissement scolaire.**

### **Description**

La direction adjointe d'établissement scolaire assiste la direction d'établissement, selon le mandat défini par cette dernière, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'établissement. Elle doit démontrer des aptitudes dans la gestion des personnes, de la pédagogie de même que des ressources financières, matérielles et informatiques.

La CSDM recherche des candidats démontrant un grand sens éthique et capables de créer des liens, de mobiliser le personnel, de s'adapter et de gérer le changement.

### **Pourquoi choisir la CSDM?**

Nos gestionnaires bénéficient des avantages suivants :

- Accès à plus d'une soixantaine de formations en gestion, en pédagogie et en informatique adaptées à la réalité de la CSDM
- Possibilité de se faire reconnaître jusqu'à 90 heures de formation suivies à la CSDM dans le DESS en gestion de l'éducation de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Montréal
- Remboursement des frais de scolarité pour le DESS en gestion de l'éducation pour les directions adjointes régulières (jusqu'à 1000\$ par année scolaire)
- Remboursement des frais pour bénéficier du coaching (jusqu'à 2000\$)
- Accès à un programme institutionnel de mentorat
- Soutien professionnel et groupes de codéveloppement en climat de travail
- Accès à plus d'une centaine d'ouvrages, articles et capsules vidéos spécialisés en gestion, en éducation et en pédagogie.

## Conditions de travail et rémunération

Selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* en vigueur. La Commission scolaire de Montréal offre un programme complet d'avantages sociaux prévu aux dispositions du Règlement.

## Rappel des critères d'admissibilité

1. Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié, sanctionnant un programme d'études d'une durée minimale de trois ans.  
**OU**  
Occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commission scolaire.
2. Détenir un brevet d'enseignement délivré par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
3. Avoir au moins cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.
4. Être prêt(e) à s'engager dans un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'éducation et à le compléter dans les cinq années suivant une nomination régulière comme direction adjointe d'établissement.

## Principales étapes du concours

- **Étape 1** : Analyse de la candidature et vérification de l'admissibilité à la fonction
- **Étape 2** : Évaluation du potentiel de gestion, entrevue de sélection, test écrit et vérification des références
- **Étape 3** : Prise de décision

## Pour poser votre candidature et vous préparer au processus de sélection

Toute personne qui désire poser sa candidature doit consulter la rubrique *Gestionnaire* de la section [Comment poser sa candidature](http://csdm.ca/travailler-csdm/poser-sa-candidature/gestionnaire/) de notre site Web (<http://csdm.ca/travailler-csdm/poser-sa-candidature/gestionnaire/>) et suivre les étapes qui y sont présentées. **Des informations pour aider les candidats à se préparer en vue du processus de sélection y sont également déposées.**

Afin que votre dossier soit traité, il est essentiel de nous faire parvenir tous les documents demandés par courriel à l'adresse [concoursda@csdm.qc.ca](mailto:concoursda@csdm.qc.ca). Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

La CSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

La CSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.

**Ils iront loin**



**Commission  
scolaire  
de Montréal**